

SEANCE DU 23 JANVIER 2023

Date de convocation : 17 Janvier 2023

L'an deux-mil vingt trois, le vingt trois janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Grand Veneur en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste ROUSSEAU, Maire de Soisy-sur-Seine.

Étaient présents : M. ROUSSEAU, Mme PETITDIDIER, Mme FAURIANT, M. TOURNOIS, Mme DUMONTAUD SEURE, M. FRANCHI, Mme HEINTZ, M. RHEIN, Mme BORGNE, M. DE OLIVEIRA, M. FERTE, Mme LE GRILL, M. REGENT, Mme ROBIN, M. CHOTARD, Mme BACHELET, M. DELPIRE, Mme PRIESS, M. GALEOTTA, Mme COUSIN, M. CHAUVET, Mme COURTELLEMONT, M. GAMBIN, Mme CAUSERET

Étaient excusés : M. DERLET (pouvoir M. ROUSSEAU), Mme PIRY-RUIZ (pouvoir Mme PETITDIDIER), M. VIORRAIN (pouvoir M. TOURNOIS), Mme MBAGA (pouvoir M. RHEIN),

Étaient absents : Mme PICARD

Secrétaire : Mme BACHELET

Conseillers : En exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 4  
Votants : 28

Quorum : 15

DELIBERATION 2023 – 006

**ACHAT A LA SNC LOTIBEY DES TERRAINS NON BATIS SIS 1 BIS CHEMIN DE BRUNOY**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis sur la valeur vénale de la Direction Départementale des Finances publiques de l'Essonne – Pôle d'évaluation domaniale, du 16 août 2022, portant sur un montant HT de 265.000 euros, hors taxes et hors droits, assortie d'une marge de 10 %,

**VU** le courrier de la Ville de SOISY SUR SEINE du 12 octobre 2022 signifiant à la société LOTIBEY l'intérêt porté à l'acquisition du terrain cadastrée section AH 185 sis 1 bis chemin de Brunoy, suite à l'estimation de la DDFIP,

**VU** le courrier de la SNC LOTIBEY du 16 novembre 2022, acceptant la proposition de la Ville de SOISY SUR SEINE, de vendre les parcelles cadastrées section AH 185 (surface de 4427 m<sup>2</sup>) et AH 186 (surface de 512 m<sup>2</sup>) sises 1 bis chemin de Brunoy, pour un montant total de 265.000 euros (deux cent soixante-cinq mille euros), taxes et tous droits de mutation à la charge de la Ville de SOISY SUR SEINE.

VU le courrier de la Ville de SOISY SUR SEINE, du 29 décembre 2022 confirmant l'accord, sous condition d'une délibération positive du Conseil Municipal, et de la signature de l'acte notarié au plus tard le 31 mars 2023.

Accusé de réception en préfecture  
02/03/2023 13:02:00  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

VU les plans de bornage de l'étude MARISY, géomètre – sis 56 bis route de Corbeil 91590 BAULNE,

CONSIDÉRANT que lesdits terrains non bâtis, sont situés en zone UG c du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de SOISY SUR SEINE d'installer un Centre Technique Municipal sur une première partie de ces terrains et un PADDOK pour une location au centre équestre voisin, sur une deuxième partie de ces terrains,

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue au budget.

CONSIDÉRANT l'avis des commissions réunies le 16 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition des terrains non bâtis sis 1bis chemin de Brunoy pour un montant de 265.000 € hors taxes et hors droits,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> février 2023

Jean-Baptiste ROUSSEAU

Maire de Soisy-sur-Seine



Anne Françoise BACHELET

Secrétaire de séance

Date de publication :